

Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes

Art. 1 de la loi sur l'Architecture :

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Porteur de cet engagement, l'Ordre des Architectes, sollicité par la DIRECCTE, travaille en partenariat avec celle-ci, les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, l'Université de Lyon, la FFB, la CARSAT, l'OPPBTP et l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE) pour sensibiliser les Architectes à la sécurité et la santé pendant la vie du bâtiment, dès sa conception.

Les architectes placent l'Autre au cœur de leur mission. Participer à l'amélioration des conditions de travail et à la suppression des risques professionnels est une évidence.

Lydie Jomain, vice présidente de l'ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes

CFE-CGC

Dans la continuité de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2013, la CFE-CGC poursuit son engagement partenarial au sein du PRST 3 dans le groupe QVT. Ce travail en partenariat agit tel un levier dans le déploiement de la QVT afin de la rendre lisible et concrète auprès des acteurs de l'entreprise.

Affirmer que la QVT permet de concilier la performance de l'entreprise et la santé des salariés revient à définir l'enjeu. Soutenir que la QVT est « l'affaire de tous », revient à impliquer chaque intervenant.

L'ambition du groupe QVT est d'apporter des clefs de compréhension, des outils et de la méthode pour être en mesure de se positionner sur le terrain.

Cette volonté commune a permis l'organisation des journées d'échanges des 12 et 17 décembre 2019 pour les intervenants œuvrant sur les domaines de la santé et de la prévention.

Le souhait du groupe QVT est bien de poursuivre le déploiement de l'information en direction des autres protagonistes de l'entreprise en région AURA. La prise de conscience collective étant l'un des garants de la réussite. A suivre !

Sandrine Eyraud, membre CFE-CGC du PRST 3 groupe QVT

AGENDA

A partir de 2020

Organisation de plusieurs **Rencontres Alternatives phytos** (*Journées Portes ouvertes / groupes DEPHY*)

17 et 20 mars 2020

Réunions d'échanges entre institutionnels et désamianteurs à Villeurbanne (FFB) et à Clermont-Ferrand (Carsat)

10 mars et 7 avril 2020

Formation « Le risque chimique : l'identifier et réaliser son évaluation avec l'outil SEIRICH (niveau 1) » (Carsat Auvergne)

14 mai 2020

Formation « Mise en œuvre de l'outil SEIRICH au niveau intermédiaire (niveau 2) » (Carsat Auvergne)

Juin 2020

Réunion « Conception et usage en sécurité des bâtiments » à destination des maîtres d'œuvre et autres acteurs de la construction à la FFB AURA

Nouveaux livrables

Accessibles sur le site internet de la [DIRECCTE](#)

- Point d'étape : *état d'avancement* des actions du PRST à fin 2019
- Répertoire des bases de données sur la santé au travail en Auvergne-Rhône-Alpes, en ligne sur le site internet de la DIRECCTE ARA
- Les perturbateurs endocriniens dans les produits phyto-pharmaceutiques :
 - [1 plaquette d'information pour les préventeurs](#)
 - [1 plaquette de sensibilisation des employeurs et des salariés](#)
- [Liste indicative de perturbateurs endocriniens](#)
- [Outil d'aide à la rédaction d'avis des médecins du travail sur les documents relatifs à l'amiante](#) : dernière version
- [Trame commentée de mode opératoire à destination des entreprises intervenant sur matériaux amiantés](#)
- Plaquettes risque amiante :
 - [Amiante : vous êtes un particulier ? Pensez-y avant d'engager des travaux chez vous](#)
 - [Amiante : risques pour la santé, suivi médical et surveillance post-professionnelle](#)

PRST3

BULLETIN
**Plan régional
santé au travail**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITO



2020 sera la dernière année de mise en œuvre du 3^{ème} Plan Régional Santé au Travail. Nous arrivons ainsi au terme de cinq années de travaux qui ont produit des résultats concrets au profit des entreprises, salariés et préventeurs, grâce à l'implication, tant institutionnelle que personnelle, de nombreux acteurs : soyez-en tous remerciés !

Trois chantiers s'ouvrent désormais à nous : celui de la finalisation des actions en cours, celui du bilan et de l'évaluation du PRST 3, celui de l'écriture du PRST 4.

En vue de l'évaluation et du bilan du PRST 3, le Service Etudes, Statistiques et Evaluation (SESE) de la Direccte sera chargé de mener une ou deux monographies relatives à des actions significatives en raison du cercle d'acteurs impliqués, de leur caractère innovant, de leur périmètre de mise en œuvre... L'évaluation proprement dite du PRST visera à évaluer le processus d'écriture, de mise en œuvre et de suivi du PRST. Les enseignements tirés de ces deux phases seront intégrés dans les travaux d'écriture du PRST4.

Dès que les orientations nationales du PRST 4 seront connues, une journée sera consacrée à l'écriture des orientations régionales, dans le cadre du CROCT. En outre, la DIRECCTE organisera un séminaire fin 2020 pour présenter un premier bilan du PRST3 et faire émerger des actions à inscrire au PRST 4.

L'année 2020 sera donc une année la fois de bilan et de définition des actions à venir. Elle s'annonce chargée et passionnante et je sais que chacun saura mettre ses compétences, son temps et son énergie au bénéfice d'actions pour l'amélioration de la prévention et de la qualité de vie au travail.

Jean-François Bénévise
Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Favoriser la culture de prévention dans les PME-TPE

La diffusion de messages de prévention via les experts-comptables



Les experts comptables ont été identifiés par le groupe de travail « culture de prévention » comme un interlocuteur privilégié des dirigeants des TPE/PME, pouvant véhiculer des messages de prévention.

Il a été convenu de travailler sur un dossier, paru dans la revue « Paroles d'experts » au 4^{ème} trimestre 2018. Cette revue trimestrielle est envoyée à tous les experts comptables de la région RA (2 400 experts-comptables) et est imprimée à plus de 5 000 exemplaires.

Depuis, est publiée dans chaque numéro de la revue une page intitulée « **Question prévention** », ayant vocation à donner des outils aux experts comptables sur les sujets de prévention pour lesquels ils peuvent être amenés à conseiller leurs clients.

Sont ainsi parus :

- J'investis dans un nouvel équipement,
- J'accueille un nouveau collaborateur,
- L'un de mes salariés est victime d'un accident du travail.

Cette collaboration se poursuivra en 2020.

Ces fiches sont également disponibles sur le site de la [DIRECCTE](#).

Favoriser la culture de prévention dans les PME-TPE (suite)

Une enquête auprès des entreprises de moins de 50 salariés et des organisations patronales

Deux enquêtes complémentaires ont été menées par le SESE en 2018. L'une auprès des dirigeants d'entreprises de moins de 50 salariés, l'autre auprès d'organisations patronales régionales.

L'enquête auprès des dirigeants



En matière de pratiques préventives, cette enquête montre une sensibilité certaine des dirigeants aux risques professionnels et à leurs responsabilités, mais des démarches de prévention peu formalisées : un Document Unique d'Évaluation des risques (DU) présent dans 62 % des entreprises, plus rare encore dans les plus petites

structures, peu mis à jour (39 %) et des plans d'actions assez rares (22 %).

Cette enquête propose un modèle pour évaluer la « culture de prévention » de chaque entreprise en combinant plusieurs critères et en répartissant les entreprises interrogées en 3 « niveaux » de culture de prévention : peu développée (37 %), moyennement développée (47 %), et développée (22 %). La taille de l'entreprise favorise la culture de prévention plus élevée. On observe aussi que l'expérience - d'un accident ou d'une maladie liée au travail - est déterminante dans l'implication de l'entreprise en matière de prévention.

L'enquête auprès des Organisations Patronales (OP)

Le point de vue des organisations patronales vient compléter cette approche en rappelant que la notion de culture de prévention induit des représentations ambiguës et contradictoires : une préoccupation considérée comme « naturelle » pour tout chef d'entreprise, mais aussi de nombreuses contraintes induites considérées comme plus ou moins pertinentes. Les OP adhèrent au principe d'une prévention axée essentiellement sur l'évitement des accidents et maladies et la promotion de la QVT.

Le résultat de cette étude peut être téléchargé sur le site Internet de la DIRECCTE : <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Etude-culture-et-prevention>

Contact : Alexandra ABADIE, DIRECCTE, alexandra.abadie@direccte.gouv.fr

Bilan et évaluation du PRST 3 : le chantier de l'année 2020

Le 21 juin 2019, le CROCT a validé le lancement de la démarche d'évaluation du PRST 3 en Auvergne Rhône Alpes. Depuis, 3 axes d'évaluation ont été identifiés et un référentiel d'évaluation a été construit avec l'aide du cabinet AMNYOS. Ce travail, approuvé par le CROCT le 18 décembre dernier, a permis de poser le cadre de l'évaluation qui se déroulera en 2020 :

- Evaluation par un prestataire du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PRST3. L'objectif est de vérifier si la méthode utilisée a permis d'atteindre les objectifs de renforcement des partenariats, de mise en cohérence des actions et de partage des connaissances au service de l'amélioration de la prévention des risques professionnels.
- Bilan et évaluation des actions déployées par les groupes de travail. Les pilotes des groupes de travail bénéficieront de l'appui méthodologique et technique

du cabinet AMNYOS.

- Etudes pour mesurer les résultats produits par les actions sur le développement de la culture de prévention dans les PME/TPE en lien avec l'ordre des experts comptables et sur le développement d'une offre régionale pour les TPE/PME sur la Qualité de Vie au Travail. Ces études seront menées par le Service Etudes, Statistiques et Evaluation de la DIRECCTE.

L'ensemble de ces éléments et les enseignements à en retirer seront présentés en fin d'année 2020 lors d'un évènement à destination des acteurs de la prévention des risques professionnels en Auvergne-Rhône-Alpes. Avec les orientations du PST4 déclinées par le CROCT, ils serviront au socle de notre futur PRST4.

Contact : Nathalie BLANC, DIRECCTE, nathalie.blanc@direccte.gouv.fr

Point d'étape du PRST 3

Des RPS à la QVT, des clés pour accompagner les entreprises

Destinées à donner des clés aux acteurs de la prévention, à faciliter leur positionnement pour mieux orienter et conseiller les entreprises sur la Qualité de Vie au Travail, deux journées d'échanges ont été organisées en décembre dernier par les partenaires du groupe de travail QVT du PRST réunissant près de 250 participants (partenaires sociaux, préventeurs Carsat, MSA, Aract, services de santé au travail et de l'inspection du travail).

La matinée a permis de croiser les regards, de différencier RPS et QVT et de donner des éléments de définition de la QVT tandis que l'après-midi a été consacrée au partage de repères de manière concrète et participative au travers d'une animation théâtre – forum.

Contact : Sandra DULIEU, DIRECCTE, sandra.dulieu@direccte.gouv.fr

Risque Amiante : Aider les médecins du travail et les entreprises à améliorer ensemble la prévention

La DIRECCTE et plusieurs Service de Santé au Travail (SST) ont créé des outils afin :

- d'aider les médecins du travail à rendre des avis argumentés sur les modes opératoires SS4, les notices de poste, les durées de vacation et les stratégies d'échantillonnage (SS4 et SS3) ;
- d'améliorer la rédaction des modes opératoires à partir d'une trame commentée ;
- d'informer les salariés sur le suivi professionnel et post professionnel en cas d'exposition à l'amiante.

Après une phase de test, ces outils ont fait l'objet d'une diffusion large au sein des SST et des partenaires sociaux pour faciliter leur utilisation.

Contact : Marie DEMOLLIENS, DIRECCTE, marie.demolliens@direccte.gouv.fr

Diagnostic territorial

Le groupe de travail du PRST3 chargé d'élaborer un diagnostic territorial en santé et sécurité a poursuivi ses travaux en 2019 avec la mise en ligne d'un répertoire des bases de données existant en Auvergne-Rhône-Alpes sur ce sujet. Il a également construit des maquettes d'indicateurs sur la santé au travail et la prévention qui serviront à alimenter le futur diagnostic, en phase de réalisation dès 2020. En parallèle, l'association régionale des Services de Santé au Travail Interentreprises PRESANSE Auvergne-Rhône-Alpes relaie la démarche de saisie harmonisée des données de suivi des salariés.

Contact : Nathalie BLANC, DIRECCTE, nathalie.blanc@direccte.gouv.fr

Travaux du groupe « **perturbateurs endocriniens** » présentés au colloque de la Société de Médecine et Santé au Travail de Lyon le 13 décembre 2019

Trois nouveaux documents ont été publiés en décembre 2019.

- Deux plaquettes spécifiques aux produits phytopharmaceutiques viennent compléter les deux plaquettes générales sur les perturbateurs endocriniens (PE) à destination des préventeurs et des entreprises, déjà publiées fin 2017.
- La première liste indicative française de perturbateurs endocriniens, élaborée au format Excel à partir des travaux de la Commission européenne et d'autres données utiles à la prévention, vise à aider au repérage des PE dans les entreprises à l'aide des n° CAS indiqués dans les fiches de données de sécurité et ainsi pallier l'absence d'étiquetage.

Contact : Manuella TAVARES, DIRECCTE, manuella.tavares@direccte.gouv.fr

Séminaire consacré au maintien dans l'emploi

Le 5 novembre 2019 un séminaire dédié au maintien dans l'emploi, visant à donner de la visibilité à la politique régionale du maintien dans l'emploi, a réuni 165 participants.

Les acteurs régionaux ont ainsi pu partager leurs expériences et échanger sur les chantiers à lancer en 2020 pour améliorer le service rendu aux entreprises et travailleurs et, ainsi, prévenir la désinsertion professionnelle.

La parole a donc été donnée aux acteurs de terrain au cours de dix ateliers et les idées n'ont pas manqué ; elles ont servi à écrire la feuille de route pour 2020, validée par les membres du CROCT.

Le lancement des chantiers et groupes de travail nécessaires à la concrétisation des actions envisagées est prévu dès janvier 2020.

Contact : Sophie CHERMAT, DIRECCTE, sophie.chermat@direccte.gouv.fr